

■ **Carrelage Tomic**, à Montreux, CH-550-1022545-7 (FOSC du 06.07.2005, p. 22). Par décision du 9 juin 2005, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 9549 du 02.09.2005
(03009706 / CH-550.1.022.545-7)